

<b>Département de la MAYENNE</b> ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE  <b>SIAEPAC de Fontaine Rouillée</b> -----  Date de la convocation 11 août 2025 -----	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES          DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL          DU 28 Août 2025</b>
	Le vingt-huit août deux mil vingt-cinq, vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président.
	<i>Étaient présents</i> : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER, RIGOUIN, RIOULT, LAUNAY, COISNON, Mmes TEROITIN et MOREAU <i>Étaient absents excusés</i> : Mme CONNEAU, MM. PILLAERT et ROULLAND <i>Étaient absents</i> : MM. LANDAIS, DELAUNAY, Mme BORDERIE, GESLIN
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**  
**N°2025/11**

Sur proposition du comptable du Trésor au SIAEPAC,

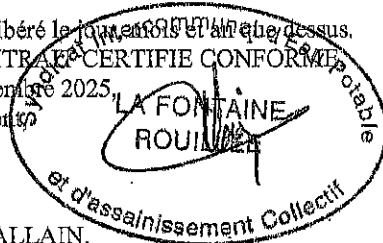
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes de :

Abonné	Motifs	commune concernée	montant eau	Montant assainisst	total	article
██████████	Décédé	LASSAY LE S C.	316,95	0,00	316,95	6542
		<b>Total</b>	<b>316,95</b>	<b>0</b>	<b>316,95</b>	

Vote : pour 09 – contre 0 – Abstention 0

Fait et délibéré le jour et au lieu ci-dessus.  
 POUR EXTRAIRE CERTIFIÉ CONFORME  
 le 03 septembre 2025.  
 Le Président



Constant ALLAIN.

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le <i>SLO</i>
ID : 053-200044576-20250828-202511-DE